

QUESTIONNAIRE VENDEUR

VENTE D'UN BIEN INDIVIDUEL

Pourquoi ce questionnaire ?

Plusieurs lois récentes vous obligent à garantir l'acheteur de votre bien immobilier sur de nombreux points. Par ailleurs, la jurisprudence impose au vendeur une obligation de transparence à l'égard de son acquéreur.

L'article 1112-1 du Code civil impose aux parties un devoir précontractuel d'information, qui ne saurait toutefois porter sur le prix.

Tout vendeur doit donc déclarer avoir porté à la connaissance de son acquéreur l'ensemble des informations dont il disposait ayant un lien direct et nécessaire avec le contenu du contrat et dont l'importance pourrait être déterminante de son consentement.

Un manquement du vendeur à ce devoir serait sanctionné par la mise en œuvre de sa responsabilité, avec possibilité d'annulation du contrat s'il a vicié le consentement de son acquéreur.

C'est pourquoi l'objet de ce document est de nous permettre de préparer au mieux l'acte de vente afin qu'il corresponde exactement à la situation de votre bien et aux accords intervenus avec votre acquéreur. Il nous permet également de vous conseiller utilement en attirant notre attention sur telle ou telle particularité de votre opération.

Nous vous remercions de prendre le temps de le remplir soigneusement et de ne pas omettre de le dater et de le signer à la fin, et de nous le retourner au plus vite.

Bien entendu, nous sommes à votre disposition pour vous aider si vous rencontrez une difficulté pour répondre aux questions. De même, n'hésitez pas à nous contacter pour demander à la personne qui s'occupe de votre dossier ou à l'un des notaires un rendez-vous téléphonique ou à l'Etude pour toute explication sur le déroulement de votre opération.

1- VOTRE SITUATION PERSONNELLE

Madame / Monsieur :

Nom d'usage :
Nom de naissance :
Prénom(s) (dans l'ordre de l'état civil) :
Profession :
Date de naissance :
Lieu de Naissance (commune et code postal) :
Nationalité :

Si vous êtes de nationalité étrangère, merci de nous adresser une copie de votre carte de résident, de votre acte de naissance traduit en français, ainsi que, le cas échéant une copie de votre acte de mariage traduit en français.

Comprenez-vous et parlez-vous le français ?

OUI NON

Pouvez-vous lire et écrire le français ?

OUI NON

Célibataire Veuve Divorcée par jugement du tribunal de :
en date du :

En instance de divorce

Vous avez souscrit un PACS encore en vigueur

Nous en adresser une copie.

Vous avez souscrit un PACS que vous avez dénoncé

Nous adresser une copie de la dénonciation effectuée.

Mariée en date du : Commune et code postal :

Contrat de mariage Régime matrimonial :

Contrat reçu par Maître : En date du :

Merci de nous en adresser une copie.

Merci de préciser le lieu du premier domicile conjugal après le mariage :

.....

Etes-vous commerçant, artisan ou dirigeant de société ?

OUI NON

Si oui, nous joindre un justificatif de votre immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Etes-vous en état de redressement judiciaire, liquidation de biens, cessation de paiement ?

OUI NON

Avez-vous saisi la commission de surendettement des particuliers ?

OUI NON

COORDONNEES AUXQUELLES L'ETUDE PEUT VOUS JOINDRE :

Adresse postale :

N° téléphone portable :

N° téléphone domicile :

Adresse e-mail personnelle :

Acceptez-vous que les notifications qui vous sont adressées au titre de la conclusion et l'exécution de ce contrat vous soient envoyées par voie électronique à cette adresse mail ?

OUI NON

Madame / Monsieur :

Nom d'usage :
Nom de naissance :
Prénom(s) (dans l'ordre de l'état civil) :
Profession :
Date de naissance :
Lieu de Naissance (commune et code postal) :
Nationalité :

Si vous êtes de nationalité étrangère, merci de nous adresser une copie de votre carte de résident, de votre acte de naissance traduit en français, ainsi que, le cas échéant une copie de votre acte de mariage traduit en français.

Comprenez-vous et parlez-vous le français ? OUI NON
Pouvez-vous lire et écrire le français ? OUI NON

Célibataire Veuve Divorcée par jugement du tribunal de :
en date du :

En instance de divorce

Vous avez souscrit un PACS encore en vigueur
Nous en adresser une copie.

Vous avez souscrit un PACS que vous avez dénoncé
Nous adresser une copie de la dénonciation effectuée.

Mariée en date du : Commune et code postal :

Contrat de mariage Régime matrimonial :
Contrat reçu par Maître : En date du :
Merci de nous en adresser une copie.

Merci de préciser le lieu du premier domicile conjugal après le mariage :

.....

Etes-vous commerçant, artisan ou dirigeant de société ? OUI NON
Si oui, nous joindre un justificatif de votre immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Etes-vous en état de redressement judiciaire, liquidation de biens, cessation de paiement ? OUI NON

Avez-vous saisi la commission de surendettement des particuliers ? OUI NON

COORDONNEES AUXQUELLES L'ETUDE PEUT VOUS JOINDRE :

Adresse postale :

N° téléphone portable :

N° téléphone domicile :

Adresse e-mail personnelle :

Acceptez-vous que les notifications qui vous sont adressées au titre de la conclusion et l'exécution de ce contrat vous soient envoyées par voie électronique à cette adresse mail ?

OUI NON

2- SITUATION DU TERRAIN

1- Votre maison dépend-elle d'un lotissement ?	OUI	NON
Si oui, existe-t-il une association syndicale qui fonctionne ?	OUI	NON
Si tel est le cas, préciser ici les nom et coordonnées du président de l'association :		
2- Votre maison dépend-elle d'une copropriété horizontale ?	OUI	NON
Si oui : - il convient de faire établir un mesurage au titre de la « Loi carrez » - nous indiquer les nom et adresse du syndic : Nous adresser copie du règlement du lotissement (ou du règlement de copropriété), du cahier des charges et des statuts de l'association syndicale - A défaut, l'Etude devra en solliciter des copies à vos frais.		
3- Votre terrain a-t-il fait l'objet d'un procès-verbal de bornage avec les propriétés voisines ? Le cas échéant, nous l'adresser	OUI	NON
4- Etes-vous propriétaire (ou avez-vous été propriétaire dans les dix ans passés) d'un terrain (construit ou non) attenant à la propriété que vous vendez aujourd'hui ?	OUI	NON
5- Avez-vous connaissance de servitudes d'utilité publique spécifiques à votre maison (alignement, passage d'une canalisation publique en sous-sol, obligation de rétrocéder une partie de terrain résultant d'un ancien permis de construire, etc...) ?	OUI	NON

3- ETAT DU SOUS-SOL - POLLUTION - RISQUES NATURELS

- Avez-vous connaissance d'une cuve enterrée sous la maison ou dans le jardin ? Si oui, est-elle en activité ou a-t-elle été neutralisée (en ce cas, nous adresser la facture de neutralisation)	OUI	NON
- Avez-vous exploité des activités polluantes et/ou radioactives sur le terrain ?	OUI	NON
- A votre connaissance, des activités polluantes ou radioactives ont-elles été effectuées sur le terrain par le passé, ou des déchets ont-ils pu être entreposés ?	OUI	NON
- Avez-vous connaissance d'activités polluantes dans le voisinage ?	OUI	NON
- Avez-vous connaissance de carrières souterraines à l'aplomb de votre terrain ?	OUI	NON
- Votre maison a-t-elle fait l'objet d'une indemnisation au titre d'un sinistre de catastrophe naturelle ou technologique ? En ce cas, le Code de l'environnement prévoit que vous devez en informer votre acquéreur. Il convient de nous adresser une note sur l'événement survenu et l'indemnisation perçue et la copie des correspondances avec la compagnie d'assurance	OUI	NON

4- SERVITUDES

1- Avez-vous connaissance de servitudes particulière sur votre propriété ? (servitudes qui le grève ou qui lui profitent - par exemple, servitude de passage, de cour commune, d'interdiction de construire, etc...) Si oui et que rien ne figure à ce sujet dans votre titre de propriété, merci de joindre le document arrêtant les modalités de cette servitude et de nous la préciser dans une note	OUI	NON
2- Avez-vous un mur séparatif ?	OUI	NON
3- Si oui, savez-vous qui a la charge de son entretien ? :		

5- ASSAINISSEMENT

1- Votre maison est-elle : - dans une zone d'assainissement collectif (présence d'un réseau dans la rue) - ou dans une zone sans assainissement collectif (absence de réseau)	OUI OUI	NON NON
2- L'assainissement de votre maison s'effectue-t-il : - par un système individuel (type « fosse septique ») - par un raccordement au « tout-à-l'égout » Si vous avez un système individuel, il convient de nous adresser : - la copie du dossier d'installation - le certificat de conformité de celui-ci, délivré par le Service Public d'Assainissement Communal (SPANC) (qu'il faut faire établir de toute urgence si vous n'en disposez pas encore)	OUI OUI	NON NON
3- Avez-vous connaissance d'une ancienne fosse septique sous la maison ou dans le jardin ? Si oui, a-t-elle été neutralisée (en ce cas, nous adresser la facture de neutralisation)	OUI	NON
4- Avez-vous reçu une mise en demeure de faire des travaux sur votre installation ? Si oui, nous en adresser copie	OUI	NON
5- Y a-t-il un raccordement distinct pour les eaux pluviales et les eaux usées ?	OUI	NON
6- En cas d'assainissement par « tout-à-l'égout » : - la connexion au réseau public est-elle effectuée ? - la taxe de raccordement est-elle acquittée ?	OUI OUI	NON NON
7- Si vous n'êtes pas raccordé au réseau de « tout-à-l'égout » mais que celui-ci existe : disposez-vous d'un arrêté du maire vous autorisant à titre dérogatoire à ne pas être raccordé ? Nb : si vous êtes dans une zone dans laquelle existe un réseau de tout à l'égout et que vous n'êtes pas raccordé, vous devez justifier à votre acquéreur d'une dérogation résultant d'un arrêté du Maire.	OUI	NON

6- SITUATION DU BATIMENT

<p>1- Construction :</p> <p>- Avez-vous fait construire le bâtiment vendu (ou l'un d'entre eux) ? <i>Si oui, nous adresser la copie du permis de construire, de la déclaration d'achèvement de travaux et du certificat de conformité</i></p> <p>- Ces travaux sont-ils achevés depuis moins de dix ans ? - Si oui, avez-vous souscrit une assurance dommage-ouvrage couvrant la garantie décennale ? <i>Si oui, nous adresser l'attestation de souscription et de paiement de l'assurance, ainsi que la police intégrale.</i> <i>A défaut, nous adresser la liste des toutes les entreprises intervenues sur le chantier avec leur adresse et leurs attestations d'assurance.</i></p> <p>- Ces travaux sont-ils achevés depuis moins de cinq ans ? <i>Si oui, prendre rendez-vous à l'Etude en vous munissant de votre dossier de construction et de toutes les factures, afin de calculer ensemble le montant de la TVA qui sera retenue sur le prix de vente.</i></p> <p>- Avez-vous acquitté l'ensemble des taxes fiscales générées par le permis de construire ? <i>Le cas échéant, nous adresser quittance du paiement.</i></p> <p>- Ce permis contenait-il des prescriptions particulières (<i>par ex. la cession à la commune d'une bande de terrain ?</i>)</p>	OUI	NON
<p>2- Travaux postérieurs à la construction :</p> <p>- Avez-vous effectué des travaux postérieurs à la construction visibles de l'extérieur ou qui ont pu augmenter la surface de la maison ou de bâtiments ou changer l'affectation de certaines parties ?</p> <p>- Ces travaux ont-ils fait l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux?</p>	OUI	NON
<p>3- Eléments d'équipements :</p> <p>- Certains équipements de votre maison sont-ils encore sous garantie (chaudière, climatisation, électroménagers éventuellement inclus dans la vente, etc...?) <i>Si oui, nous adresser copie des contrats de garantie ou factures</i></p>	OUI	NON

7- DIAGNOSTICS TECHNIQUES

<p>A- Amiante :</p> <p>-Avez-vous fait établir le diagnostic concernant la présence d'amiante dans la maison ? <i>Si oui, nous en adresser l'original</i> <i>Si non, vous devez mandater rapidement une entreprise agréée à cet effet afin de nous l'adresser avant la vente</i></p>	OUI	NON
<p>B- Plomb :</p> <p>-Votre maison a-t-elle été édifée avant 1949 ? -Avez-vous connaissance d'un cas de saturnisme (intoxication par le plomb) parmi les</p>	OUI	NON

occupants ? -Avez-vous reçu de la préfecture une notification à l'effet d'établir un diagnostic sur la présence éventuelle de peintures au plomb dans vos locaux ? En cas de réponse positive à l'une de ces trois questions, vous devez faire établir rapidement un état d'accessibilité au plomb par une entreprise agréée et me faire adresser l'original avant la vente. ce diagnostic se périmé au bout d'un an : pensez à le renouveler si nécessaire en fonction de la date de signature de la vente et à nous adresser le renouvellement !!!	OUI OUI	NON NON
C- Termites : -Avez-vous reçu du Maire une notification au titre de la présence de termites ? -A votre connaissance, la maison ou le terrain sont-ils contaminés par les termites ou d'autres insectes xylophages ? Dans certains départements, tels que Paris, les Hauts de seine ou les Yvelines, vous devez faire un état parasitaire et l'annexer à la promesse et à la vente si vous voulez être exonéré de toute responsabilité sur ce point vis-à-vis de votre acquéreur. Ce diagnostic se périmé au bout de 6 mois : pensez à le renouveler si nécessaire en fonction de la date de signature de la vente et à nous adresser le renouvellement !!!	OUI OUI	NON NON
D- Gaz : -Disposez-vous d'une installation intérieure de gaz ? -Si oui, a-t-elle fait l'objet d'un diagnostic sécurité ? En cas de réponse positive, merci de nous le transmettre, ainsi que le certificat de compétence et l'attestation d'assurance qui vous seront remis.	OUI OUI	NON NON
E- Electricité : -Disposez-vous d'une installation intérieure d'électricité ? -Si oui, a-t-elle fait l'objet d'un diagnostic sécurité ? En cas de réponse positive, merci de nous le transmettre, ainsi que le certificat de compétence et l'attestation d'assurance qui vous seront remis	OUI OUI	NON NON
F- Diagnostic de Performance Energétique : -Avez-vous fait établir le diagnostic de performance énergétique ? Si OUI nous en adresser l'original. Si NON, vous devez mandater une entreprise agréée à cet effet afin de nous l'adresser avant la vente.	OUI	NON
G- Etat des risques et Pollutions : -Votre bien est-il inclus dans un Plan de Prévention des Risques ? (prévention des risques d'incendie, d'inondation, d'avalanche, mouvements de terrain,...) Si OUI, vous devez faire établir et nous adresser un état des Risques et Pollutions.	OUI	NON

8- CONTRATS EXISTANTS SUR LE BIEN

<p>1- BAIL</p> <p>- La maison sera-t-elle libre le jour de la vente ?</p> <p>- A-t-elle été louée précédemment ?</p> <p><i>Si oui, joindre copie du bail et l'original du congé donné par le locataire, ou du congé délivré par vos soins.</i></p> <p><i>Si la maison est vendue occupée, nous adresser, outre la copie du bail et de toutes ses annexes et avenants, la dernière quittance de loyer et le montant actuel du dépôt de garantie pour permettre les remboursements entre vous et votre acquéreur.</i></p>	<p>OUI</p> <p>OUI</p>	<p>NON</p> <p>NON</p>
<p>2- AFFICHAGE</p> <p>- La maison supporte-t-elle un contrat d'affichage ou de téléphonie mobile ?</p> <p><i>Si oui, nous adresser copie du contrat d'affichage et de la dernière quittance de paiement de la redevance.</i></p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>
<p>3- ALARME</p> <p>- La maison fait elle l'objet d'un contrat d'alarme ou d'intervention ?</p> <p><i>Si oui, nous adresser copie du contrat avec les montants à jour du coût des prestations Il faudra prévoir de transmettre à l'acquéreur tous les éléments nécessaires au fonctionnement du système.</i></p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>
<p>4- AUTRES CONTRATS ?</p> <p>- La maison fait elle l'objet d'autres contrats (entretien de chaudière, ramonage, dératisation, etc...)</p> <p><i>Le cas échéant, nous adresser copie de ceux qui peuvent être repris par l'acquéreur.</i></p> <p>- Certains équipements font-ils encore l'objet de garanties ?</p> <p><i>Le cas échéant, nous adresser copie des factures ou certificats de garantie.</i></p>	<p>OUI</p> <p>NON</p>	<p>NON</p> <p>NON</p>
<p>5- PROCEDURES</p> <p>- Etes-vous partie à des procédures judiciaires au sujet de votre maison (avec des entreprises ou des voisins) ?</p> <p><i>Si oui, nous adresser une note sur la nature de la procédure, les parties et le stade d'avancement</i></p>	<p>OUI</p>	<p>NON</p>

9- PISCINE

Votre maison est-elle équipée d'une piscine ?	OUI	NON
Votre Piscine est-elle équipée d'un dispositif de sécurité normalisé ? Nous attirons votre attention sur les dispositions de l'Article L 128-2 du Code de la construction et de l'habitation issu de la loi numéro 2003-9 du 4 Janvier 2003 aux termes desquelles : « <i>Les propriétaires de piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif installées avant le 1er Janvier 2004 doivent avoir équipé au 1er Janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé, sous réserve qu'existe à cette date un tel dispositif adaptable à leur équipement. En cas de location saisonnière de l'habitation, un dispositif de sécurité doit être installé avant le 1er Mai 2004.</i> » Merci de nous fournir la facture d'installation du dispositif de sécurité ainsi que le justificatif de conformité de celui-ci aux normes actuellement en vigueur.	OUI	NON

10- CHAUFFAGE

- La maison possède-t-elle une cuve à mazout ? Le cas échéant, voir avec l'acquéreur s'il y a lieu d'effectuer un remboursement du contenu.	OUI	NON
- Est-elle raccordée au gaz de ville ?	OUI	NON

10- PRETS - HYPOTHEQUES

-Une procédure de saisie immobilière est-elle en cours sur le bien à vendre ?	OUI	NON
-Avez-vous souscrit un ou plusieurs prêts avec garanties sur le bien à vendre (Hypothèque conventionnelle, privilège de prêteur de deniers, privilège de vendeur) ?	OUI	NON
-Avez-vous un crédit-relais dans l'attente de la vente de ce bien ? Si oui, joindre pour chacun de ces prêts un document indiquant l'adresse de la banque, les noms et coordonnées de la personne qui suit votre dossier et les références du prêt pour que nous puissions demander un décompte des sommes restant dues, ou une attestation du fait qu'ils sont remboursés.	OUI	NON

11- PLUS-VALUE IMMOBILIERE

Les lois de finance fixent le régime d'imposition des plus-values réalisées par les particuliers lors de la cession d'immeubles, de meubles ou de parts de société à prépondérance immobilière.

La déclaration et le paiement de l'impôt sont effectués lors de la vente, par prélèvement sur le prix.

Afin de nous permettre d'établir votre déclaration en effectuant un calcul le plus précis possible, vous voudrez bien répondre au questionnaire ci-dessous et nous adresser les pièces correspondantes :

		OBSERVATIONS
CHAMP D'APPLICATION	1- Avez-vous le statut fiscal de Marchand de biens ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON 2- Le bien cédé se trouve-t-il à l'actif d'une entreprise individuelle ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON 3- Le bien fait-il l'objet d'une location en meublé professionnel (LMP) ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Si tel est le cas, la vente peut relever d'un autre régime, tel que celui des plus-values professionnelles. Il convient de prendre rendez-vous avec nous pour évoquer ce point.
CAS D'EXONERATION	1- Le bien cédé constitue votre résidence principale ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON 2- Le prix de cession est inférieur à 15.000,00 euros ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON 3- Détenez-vous ce bien depuis plus de 30 ans ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	N.B. : Si vous entrez dans un des cas d'exonération ci-contre, il n'y a pas lieu de répondre aux questions suivantes relatives la plus-value éventuelle.
FRAIS ACQUITTES LORS DE LA CESSION	Avez-vous engagé des frais pour parvenir à la présente vente ? (Certificats amiante, plomb, mesurage loi carrez, indemnisation d'un locataire, honoraires d'architecte pour dossier préalable de permis de construire...) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Fournir copie des factures correspondantes. La justification des frais engagés permet de minorer la plus-value.
PRIX D'ACQUISITION	Les biens ont été acquis à titre : - Onéreux : (vente, échange, licitation, adjudication) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - Gratuit : (donation, succession) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Dans tous les cas, fournir les relevés comptables de l'Office Notarial concerné. Si les biens proviennent d'une succession, fournir le justificatif du paiement des droits de succession ainsi qu'une copie de la déclaration de succession.
MAJORATION POUR TRAVAUX	Avez-vous fait réaliser par une entreprise des travaux sur le bien vendu ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (Travaux de construction, reconstruction, agrandissement ou amélioration)	Fournir une copie des factures des entreprises ayant réalisé ces travaux. . Les travaux réalisés par un particulier ne sont pas pris en compte. . Les dépenses dites "Locatives" ne sont pas prises en compte. . Les dépenses d'entretien et de réparation ne sont pas prises en compte (même grosse réparation).

		. Les dépenses prises en compte pour la détermination de l'impôt sur le revenu (déduites du revenu foncier) sont exclues.
TITULAIRE DE PENSION VIEILLESSE OU DE CARTE D'INVALIDITE	<p>Si vous êtes titulaire de pension de vieillesse ou de la carte d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième catégorie et que vous n'étiez pas passible de l'impôt de solidarité sur la fortune au titre de l'avant dernière année précédant celle de la cession, veuillez indiquer ci-après votre revenu fiscal de référence au titre de cette même avant-dernière année :</p> <p>Revenu fiscal de référence :</p>	<p>Selon le revenu fiscal de référence, les conditions ci-contre peuvent vous exonérer de toute plus-value.</p>
REINVESTISSEMENT DU PRIX DANS LES VINGT QUATRE MOIS (Vendeur locataire de sa résidence principale)	<p>Vous pourrez bénéficier de l'exonération de plus-values dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - première cession d'un logement à usage d'habitation - vous n'êtes pas ni n'avez été détenteur de votre résidence principale depuis ces quatre dernières années, que ce soit par vous-même ou par personne interposée, ni même au titre d'usufruitier ou de nu-propriétaire. <p>Le bénéfice de l'exonération sera remis en cause si les fonds disponibles de la vente ne sont pas réinvestis au plus tard dans le délai de vingt-quatre mois de la date de celle-ci dans l'acquisition ou la construction d'une résidence principale.</p>	<p>Mention devra être faite sur votre prochaine déclaration de revenus (de l'année en cours) du montant de la plus-value exonérée.</p>
DEPART EN ETABLISSEMENT ACCUEILLANT LES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES	<p>Vous pourrez bénéficier de l'exonération de plus-values aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les biens vendus ont constitué votre résidence principale avant votre entrée dans un établissement visé à l'article L312-1 Code de l'action sociale (établissement accueillant les personnes âgées ou handicapées notamment), - ces biens n'ont fait depuis lors l'objet d'aucune occupation ; - la cession intervient moins de deux ans suivant votre entrée dans l'établissement, - vous n'êtes pas assujetti à l'impôt de solidarité sur la fortune au titre de l'avant-dernière année précédant celle de la cession, - vous êtes bénéficiaire d'un revenu fiscal lors de l'avant-dernière année précédant celle de la cession non supérieur à la limite légale de l'article 1417 du Code général des impôts. 	<p>Nous fournir une attestation de l'établissement d'accueil mentionnant votre date d'entrée.</p>

12- OBSERVATIONS OU PARTICULARITES

Indiquez ici les particularités qu'il vous paraît utile de porter à la connaissance de votre acquéreur ou qui peuvent aider au bon déroulement de votre dossier :

Fait à :

Le :

(à dater et signer par chacun des vendeurs)

MENTION LEGALE D'INFORMATION

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Electronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les Offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour être transcrites dans une base de données immobilières, concernant les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données aux tiers peut être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant directement auprès de l'Office notarial ou du Délégué à la protection des données désigné par l'Office à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.